

Prévention pour la saison des feux de forêt – *Protégez vos biens contre les risques d'incendie*

COMPRENDRE LES ZONES D'IGNITION

La zone située à moins de 30 mètres de l'extérieur de votre propriété s'appelle la zone d'ignition. Cette zone est composée de trois zones clés : la zone immédiate (0 à 1,5 mètre), la zone intermédiaire (1,5 à 10 mètres) et la zone étendue (10 à 30 mètres). Cette série de documents illustre comment réduire les risques d'incendie autour de votre propriété en posant des gestes simples dans chacune de ces zones, (enlever la virgule) afin de limiter la propagation du feu s'il venait à se déclarer.

Zone intermédiaire (1,5 m à 10 m)

Dans cette zone, l'objectif est d'éliminer les matériaux qui pourraient permettre à un incendie de progresser vers votre propriété.

Aménagement du paysage et plantes

Il faut s'efforcer de planter des plantes et des arbres résistants au feu. Évitez également d'utiliser du paillis ou des débris de bois, qui peuvent facilement s'enflammer ; préférez du gravier ou des pierres de rivière. L'herbe doit être taillée court.

Effectuez un entretien régulier afin d'éliminer les matériaux combustibles secs tels que les feuilles, les arbres morts et les branches. Veillez à toujours maintenir une zone non combustible de 1,5 m autour de votre propriété.



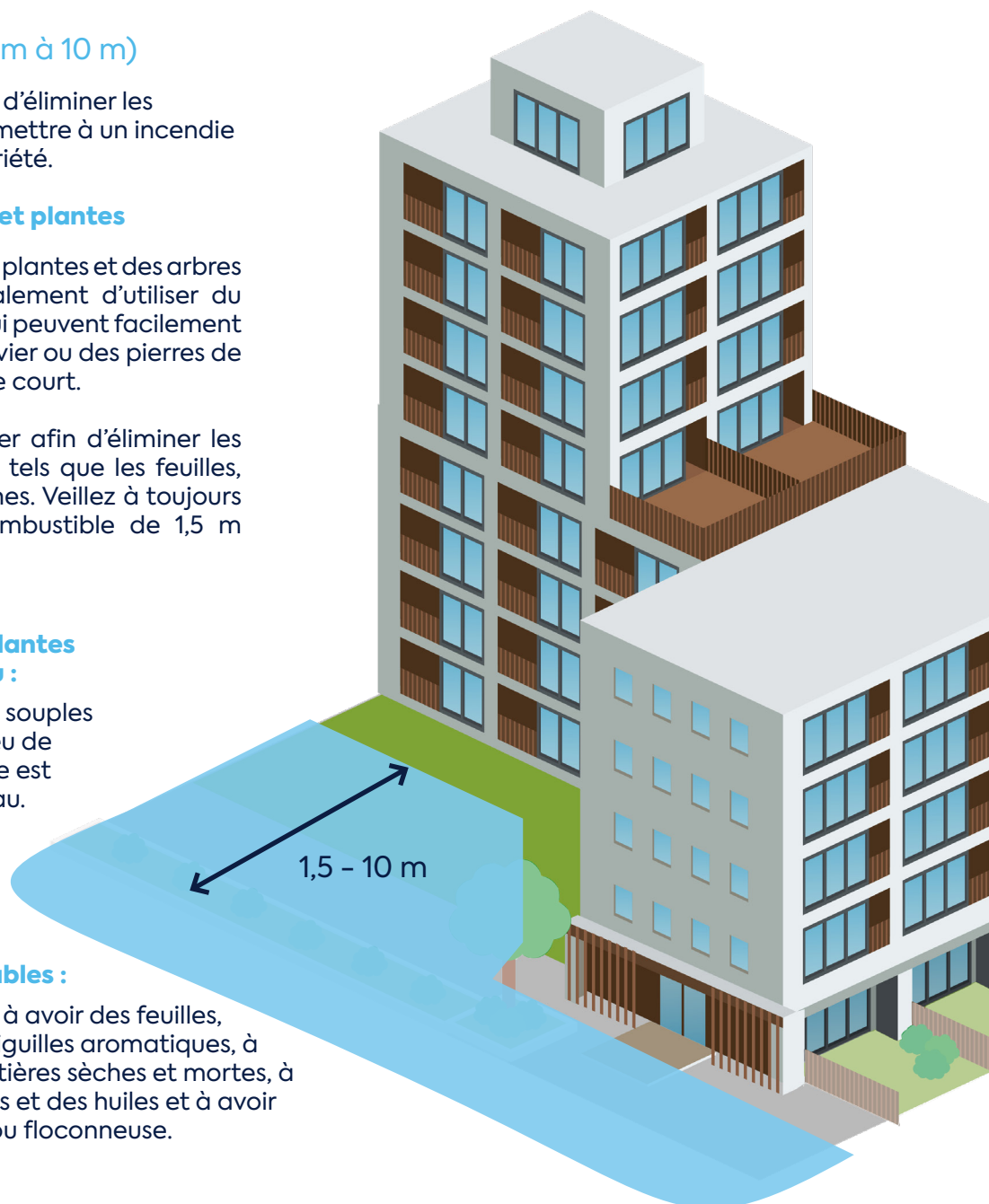
Reconnaître les plantes résistantes au feu :

Feuilles humides et souples qui contiennent peu de sève et dont la sève est semblable à de l'eau.



Reconnaître les plantes inflammables :

Elles ont tendance à avoir des feuilles, des cônes et des aiguilles aromatiques, à accumuler des matières sèches et mortes, à contenir des résines et des huiles et à avoir une écorce lâche ou floconneuse.



Comprendre les zones d'ignition

Zone étendue

10 à 30 mètres

Réduire les risques en éliminant les combustibles de surface potentiels (enlever les branches tombées, élaguer les arbres, etc.).

Zone intermédiaire

1,5 à 10 mètres

Zone résistante au feu, exempte de matériaux susceptibles de s'enflammer facilement.

Zone étendue

0 à 1,5 mètres

Zone incombustible située jusqu'à 1,5 mètre de la propriété.

Gérer et éliminer les risques d'incendie



Outils de lutte contre l'incendie – Chaque propriété devrait être équipée d'outils facilement accessibles pour intervenir en cas d'incendie, comme des pelles, des tuyaux, des arroseurs, des échelles, des râteaux et des haches.



Lignes électriques – Ces zones doivent être dégagées de tout matériau combustible. N'hésitez pas à contacter votre fournisseur d'électricité local pour connaître les risques.



Piles de bois de chauffage – Entreposer du bois de chauffage trop près de la maison constitue un risque majeur. Il est donc conseillé de le stocker à une distance comprise entre 10 et 30 mètres de la propriété.

Notre équipe comprend les risques auxquels font face les copropriétés

L'équipe de spécialistes en immobilier de BFL CANADA travaille en collaboration avec vous pour développer un plan de gestion des risques cohérent, durable et à long terme. Nous sommes là pour vous guider dans vos solutions d'assurance et de gestion des risques annuelles, afin de vous offrir une tranquillité d'esprit complète.

DÉCLARER UN NOUVEAU SINISTRE

Notre équipe interne de gestion des sinistres suit votre dossier du début à la fin, offrant un accès prioritaire aux firmes de restauration et aux experts en sinistres privilégiés. Leur rôle d'intermédiaire garantit que votre sinistre est géré efficacement.

PENDANT LES HEURES DE TRAVAIL

Sans frais : 1 866 669-9602

Courriel : realestateclaims@bflcanada.ca

LIGNE D'URGENCE DISPONIBLE 24/7

Sans frais : 1 866 938-5691